

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2016 - 20h

Le Maire Jean-Pierre HESTIN ouvre la séance, salue les membres présents et précise que Hervé ANSTETT a donné procuration à Jocelyne FRECHARD JEHEL, David DUCROCQ à Jean-Luc FRECHARD, Nicolas CONREAUX à Patrick FEIL et Armelle WILLEMEN à Jacques GNAEDIG, donc 13 votes peuvent s'exprimer dès que tous seront là. Le quorum étant néanmoins atteint, les délibérations peuvent avoir lieu.

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter 2 points, à savoir :

- Projet stationnement au plan régional 2016 de soutien à l'investissement
- Accessibilité de l'école maternelle (DETR et DSIL)

Puis le maire propose d'adopter l'ordre du jour.

Adoption à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Affectation des résultats de clôture 2015
- Budgets 2016
  - fixation des taux d'imposition
  - subventions accordées par le conseil au BG 2016
  - vote des budgets primitifs :
    - budget principal
    - budget eau assainissement
      - tarif de l'eau
    - budget camping
    - budget forêt
- Inscription des projets aux dispositifs d'aides financières existants
  - projet de rénovation de l'éclairage public au programme « Territoire à Energie positive pour la croissance verte » et au dispositif de soutien à l'investissement mis en place par l'état
  - projet de sécurisation de la cour de la maternelle au plan régional 2016 de soutien à l'investissement
  - projet stationnement au plan régional 2016 de soutien à l'investissement
  - accessibilité de l'EM (DETR et DSIL)
- Approbation du schéma de mutualisation du Val d'Argent
- Rapport d'activité 2015 CCVA
- Recensement : indemnité de l'agent coordonnateur
- Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
  - modification des statuts
  - adhésion de la communauté de communes de la vallée de villé
- Divers
  - Actu CCVA
  - ...

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Lors de sa première séance de l'année, le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire.

En l'absence d'Hervé Anstett, de Nicolas Conreaux et de David Ducrocq, Sandra ENGLER est proposée comme secrétaire de cette séance. Le maire insiste sur l'importance de prévenir assez à l'avance de sa présence ou absence ; les dossiers sont envoyés pour réflexion et éventuelles remarques le plus tôt possible ; des échanges en amont du conseil permettraient d'être encore plus efficace lors de la séance.

Adoption à l'unanimité.

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

Rappel des résultats de clôture 2015

Résultats de clôture de l'exercice 2015	Fonction./exploit.	investissement
Budget général	298836.13	-129077.07
Budget eau assainissement	28278.43	-27788.54
Budget camping	3110.55	-1859.88
Budget CCAS	960.01	

### Budget Général

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 298836.13 euros et un déficit d'investissement de 129077.07 euros.

Une partie de l'excédent de fonctionnement (129077.07 euros) doit être affectée à la section d'investissement

Par ailleurs, le budget CCAS est supprimé (cf délib 2015 40°); le résultat de clôture 2015 est de + 960.01. Cet excédent peut être affecté à la section fonctionnement du BG 2016.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Décide** d'affecter à la section d'investissement du BG 2016 une partie du résultat de clôture 2015 soit **129077.07 euros**, afin de couvrir le déficit

**Décide** d'affecter à la section de fonctionnement du BG 2016 le reste de ce résultat soit **169759.06 euros**.

**Décide** d'affecter à la section de fonctionnement du BG 2016 l'excédent de fonctionnement du budget CCAS, soit **960.01 euros**

### **Budget eau - assainissement**

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 28278.43 euros et un déficit d'investissement de 27788.54 euros.

Une partie de l'excédent de fonctionnement (27788.54 euros) doit être affectée à la section d'investissement

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Décide** d'affecter à la section d'investissement du budget "eau assainissement" 2016 une partie du résultat de clôture soit **27788.54 euros**, afin de couvrir le déficit.

**Décide** d'affecter à la section de fonctionnement du budget "eau assainissement" 2016 le reste de ce résultat soit **489.89 euros**.

### **Budget camping**

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3110.55 euros et un déficit d'investissement de 1859.88 euros.

Une partie de l'excédent de fonctionnement (1859.88 euros) doit être affecté à la section d'investissement

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Décide** d'affecter à la section d'investissement du budget "camping" 2016 une partie du résultat de clôture soit **1859.88 euros** afin de couvrir le déficit.

**Décide** d'affecter à la section de fonctionnement du budget "camping" 2016 le reste de ce résultat soit **1250.67 euros**

### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016.**

Le maire propose, pour 2016, de maintenir les taux votés en 2015, soit :

-TH : 8.87 %

- TF sur les propriétés bâties : 10.65 %

- TF sur les propriétés non bâties : 47.72 %.

Malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation de notre contribution au FPIC, notre capacité d'auto financement se maintient grâce à l'augmentation des taux de l'an dernier et la recherche permanente d'économies en fonctionnement (charges personnel, électricité/EP, entretien courant, téléphone).

Par ailleurs, les liens entre les taux des différentes impositions locales (imposition des ménages et imposition des sociétés) ont permis à la CCVA de se doter d'une petite marge de manœuvre en votant une augmentation du taux de CFE, les communes de RLF et de SMAM ayant accepté, l'an dernier de relever les taux dont elles ont la maîtrise. Ce qui permet aux communes de bénéficier d'attributions de compensation inchangées versées par la CCVA.

La pression fiscale locale reste encore bien inférieure à celle exercée sur les contribuables des communes d'importance équivalente (tx moyens en 2015, en national TH 24.19, TFB 20.52, TFNB 49.15 ; dans le 68 TH 22.35 ; TFB 16.35, TFNB 65.89) ; dans le Val d'Argent seul LPV continue à maintenir des taux inférieurs à ceux de RLF.

Jean-Luc Frécharde fait remarquer que les résultats du compte administratif démontrent que l'augmentation des taux en 2015 était totalement injustifiée. L'augmentation de solidarité de la taxe d'habitation pouvait se concevoir mais l'augmentation de 2015 n'a servi à rien puisque le conseil communautaire n'a pas utilisé la marge de manœuvre qui lui était permise pour le vote du taux de CFE: "dans ces conditions je proposerais de diminuer les taux et de revenir aux taux d'imposition de 2014 . Aucune réaction sur cette proposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour, 2 abstentions (Jean-Luc Fréchar, David Ducrocq)

**Décide** d'appliquer les taux proposés pour 2016, identiques à ceux de 2015 .

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS AU BUDGET GENERAL**

Le maire informe le conseil que la politique d'attribution de subvention a été bien accueillie par la plupart des associations du village. Le fait que les conseillers (Sabine A. et Sandra E.), quelques fois le maire ou un adjoint, puissent participer aux AG permet un bon dialogue.

Les demandes pour 2016, motivées, sont reprises dans le tableau joint.

Il est proposé de prévoir ces subventions au BP 2016 (montant total 2550)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**décide** d'accorder les subventions figurant en annexe et de les inscrire au budget général 2016

### **VOTE DU BUDGET GENERAL 2016**

Le budget général est présenté pour les montants suivants

- en fonctionnement	604481	euros
- en Investissement	508503	euros

Par rapport au budget 2015, les dépenses réelles de fonctionnement (en tenant compte des dépenses réelles de fonctionnement du budget forêt) sont prévues en baisse d'environ 22600 euros soit 3.5% (NB : 2015/2014 environ -70000 euros, soit pratiquement -10%).

Le budget d'investissement devrait permettre, moyennant un emprunt de 45000 euros, les principales réalisations suivantes :

- éclairage cheminement cimetière (15 bornes solaires :1 500)
- parkings église + place des fêtes : 20000 ttc (devis à 19197 ttc)
- réfection route Hingrie : 52000 partie haute
- clôture école maternelle : 9120 TTC
- renouvellement EP : 78000 TTC
- sentier la braise/sentier Couty:17 000 ht + 20500 ht (45000 TTC)
- mise en accessibilité de l'école maternelle : 24000 ttc

M. Gnaedig Jacques arrive et s'excuse de son retard. Le maire énumère les différents travaux proposés pour 2016. Jean-Luc Fréchar estime que ce n'est pas un bon budget car on diminue l'endettement alors que Rombach a les capacités d'investir et que les taux sont les plus bas depuis longtemps. Une bonne gestion serait d'en profiter maintenant surtout que les travaux sont à faire (Aire de retournement au bout de la rue des Beaux Champs et ce d'autant plus que des opportunités de rachat de terrains se sont ouvertes , intérieur de la salle polyvalente qui se dégrade à vue d'œil ...) Un emprunt de 100 000 € sur 10 ans représente 10 000 € par an et 2000 € d'intérêt les premières années donc cela ne met pas en péril les finances communales.

Le maire rappelle que depuis décembre dernier il sollicite les conseillers pour qu'ils fassent part des souhaits des villageois pour le village et ce afin de proposer des projets à inscrire au budget 2016. Il trouve dommageable et contreproductif pour le village que JLF ne se manifeste qu'au moment du vote du budget.

Pour la place de retournement rue des beaux champs, ce projet n'est pas abandonné ; cependant une entrevue sur le terrain en septembre 2015 avec le SMICTOM a conclu que des travaux conséquents devraient être réalisés (en plus de l'acquisition de terrain) ; de plus, très peu d'habitants du quartier ont manifesté ce besoin ; c'est pour ces raisons que le projet n'est pas proposé au budget 2016.

Pour l'espace R.Hestin, la rénovation de la salle principale avait en effet été évoquée par Armelle Willemin

lors du dernier conseil ; on pourrait très bien l'envisager en cours d'année si le projet mûrissait.  
Par ailleurs Jean-Luc Frécharde fait remarquer également que l'éclairage du cimetière n'est pas nécessaire, "personne n'allant au cimetière la nuit". Il estime aussi que le montant des travaux prévus pour la mise en accessibilité de l'école maternelle est exagéré.

Le maire lui rappelle que la nuit tombe tôt durant une partie de l'année.

Il précise que le montant des travaux d'accessibilité pour l'école maternelle n'est pas une "estimation personnelle" mais a été établi dans le rapport de l'APAVE mandatée à cet effet.

En ce qui concerne le stationnement, JLF émet des réticences sur le projet proposé, estimant "qu'il n'est pas sûr que les habitants soient prêts à se garer aussi loin de leurs habitations".

Le maire rappelle qu'une réglementation sur le stationnement rue du Gal de Gaulle est en vigueur depuis les années 80-90 (JLF précise qu'il s'agit d'une réglementation qui visait à permettre un accès sécurisé pour l'entrée de l'usine Dynamic emballages). Elle n'est pas respectée et, mis à part quelques récents rappels individuels, les infractions n'ont jamais véritablement fait l'objet de sanctions ; ceci s'explique par le fait qu'aucune alternative n'est proposée aux familles qui, de plus en plus, possèdent plusieurs véhicules par foyer. Ce projet offrira une alternative et une réglementation adaptée sera mise en œuvre. Une expérimentation pourrait être mise en place courant mai.

Le maire demande s'il y a d'autres remarques sur le budget général et fait remarquer que les projets que les conseillers veulent promouvoir devraient être discutés en amont.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour, 2 contre (JL Frécharde, David Ducrocq)

**Approuve** le budget général 2016 et décide sa mise en application.

### **TARIFS "EAU ASSAINISSEMENT" 2016**

Pour les tarifs « eau- assainissement », les redevances de lutte contre la pollution (0,363 en 2015) et pour modernisation des réseaux de collecte (0,274 en 2015) ont été fixées par l'Agence de l'eau pour 2016 respectivement à 0,35 et 0,233 par m<sup>3</sup> et adoptés par le conseil (cf délib du 14/12/2015).

Afin d'équilibrer le budget 2016, il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

- prélèvement sur la ressource : 0.096/m<sup>3</sup> (0.086 depuis 2014)
- prix de l'eau : 1.08/m<sup>3</sup> (1.00 en 2015)
- prix assainissement : 1.19/m<sup>3</sup> (0.935 en 2015)

Ces tarifs permettraient d'assurer une CAF nulle pour 2016. Ils permettraient également, dans le cadre du passage de la compétence "eau-assainissement" à l'intercommunalité, de se rapprocher progressivement des tarifs les plus bas de la vallée (SMAM). Pour le consommateur ces tarifs se traduiraient par les prix suivants

- eau : 1.526 /m<sup>3</sup> (1.449)
- Assainissement 1.423/m<sup>3</sup> (1.209)

Ceci correspondrait sur la facture annuelle à une augmentation par personne (38m<sup>3</sup> annuels) à

**+2.93** euros pour eau

**+ 11.06** pour l'eau et l'assainissement

Le maire explique que les tarifs proposés permettent d'équilibrer le fonctionnement et couvrir les emprunts, tout nouvel investissement devant se matérialiser par un nouvel emprunt.

Jean-Luc Frécharde se déclare "évidemment contre les nouvelles augmentations du prix de l'eau et de l'assainissement. Eau : 0.9 € en 2014 , ...1.08 € en 2016 soit + 20 % en 2 ans

Assainissement : 0.9 € en 2014 ... 1.19 € en 2016 soit + 32 % en 2 ans

Pour info, le coût du traitement pour la station d'épuration est de 0.94 €/m<sup>3</sup>

Idem, le coût du prélèvement est de 2247€ (prop budget) soit pour 28 000 m<sup>3</sup> vendu 0.08 € par m<sup>3</sup> donc les 0.086 € sont cohérents. J'ai l'impression qu'on prend les Rombéchats pour des vaches à lait". Il estime "que ces augmentations sur le prix de l'eau ne se justifient pas étant donné qu'il n'y a plus d'emprunt sur l'eau mais uniquement sur l'assainissement et qu'on peut très bien équilibrer le budget par un versement du

budget général".

Le maire fait remarquer que cette manière de faire reviendrait à faire payer au contribuable ce que doit payer le consommateur et ainsi déresponsabiliser celui-ci. Ce ne serait pas une bonne manière d'inviter le consommateur à économiser la ressource.

JLF rétorque que RLF n'a pas de problème de ressource mais que plus la consommation baisse et moins il n'entre d'argent dans les caisses de la commune.

Le maire rappelle l'importance de prendre conscience de l'utilisation de l'eau et qu'il ne s'agit pas seulement d'abonder un budget mais bien d'inciter à faire preuve d'une attitude éco-responsable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 8 voix pour, 4 contre (JL Fréchar, David Ducrocq, Jacques Gnaedig, Armelle Willemin), 1 abstention (Jean-Pierre Herment) décide de fixer les tarifs proposés pour 2016.

### **VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

La section fonctionnement est à un niveau intermédiaire entre le budget 2015 et sa réalisation.

La section investissement marque une pause dans les travaux d'assainissement en 2016. Moyennant un emprunt prévu à hauteur de 9000 euros, elle permettra néanmoins de commencer la campagne de renouvellement des compteurs d'eau.

Le maire explique qu'un audit a été réalisé sur l'état des compteurs d'eau et qu'il y a lieu de prévoir le remplacement de plusieurs compteurs très anciens.

Jean-Luc Fréchar fait remarquer qu'il y a lieu de prévoir un investissement pour l'alimentation en eau et assainissement de la rue Pierreusegoutte, il explique que pour l'eau potable, les habitants devront s'équiper de surpresseurs car compte tenu de l'altitude du réservoir, le réseau ne peut pas assurer une pression convenable ; le maire répond que ces travaux sont prévus pour 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 11 voix pour, 2 voix contre (JL Fréchar, David Ducrocq)

**Approuve** le budget eau assainissement 2016 et décide sa mise en application

	Recettes	Dépenses	
Exploitation	113170	113170	
Investissement	103269		103269

### **VOTE DU BUDGET CAMPING**

L'excédent 2015 a permis de couvrir le déficit 2014

Ce budget 2016 prévoit en investissement le raccordement à l'assainissement collectif. Il prend en compte une fréquentation équivalente à celle de 2015 mais l'objectif est de la dépasser. Jean-Luc Fréchar se déclare gêné par ce budget qui ne lui semble pas honnête, tout comme le compte administratif d'ailleurs, car on occulte les frais de personnel. Avec les frais de personnel qu'on peut chiffrer à 8000 €, le budget serait largement déficitaire. Jusqu'en 2014, on faisait toujours de l'ordre de 27 000 € de recettes, depuis 2 ans, on est à 18 000 €. Une chance, en 2016, l'emprunt des chalets est à son terme donc ce sera 4000 € de dépense en moins.

Le maire partage le constat sur la baisse de fréquentation du camping et demande si des solutions peuvent être mises sur la table.

Faut-il investir au camping et sur quoi pour le rendre plus attractif ? Proposer de l'hébergement insolite ? Patrick Feil fait référence au camping du Val de Villé où les nombreux mobil-home semblent avoir un bon taux de remplissage. Aucune suggestion n'est avancée.

Sur les frais de personnel, il précise que l'entretien du camping sera externalisée et que 7100 euros (à comparer aux 8000 euros évoqués) sont provisionnés au compte 6218 pour la rémunération de personnel extérieur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 11 voix pour et 2 abstentions (JL Fréchar,

David Ducrocq),

**Approuve** le budget camping 2016 et décide sa mise en application

		Recettes	Dépenses	
Exploitation	33713		33713	
Investissement		22023		22023

### **VOTE DU BUDGET FORET**

Par la délibération 2015 45, le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe "forêt".

Ce budget prend intégralement en compte l'état de prévision des coupes (EPC) et le programme des travaux décidés par la délibération 2015 44.

En fonctionnement, outre les dépenses et les recettes liées à cet EPC, celles liées à l'impôt foncier sont également intégrées au prorata de la surface forestière;

L'unique recette d'investissement provient du virement de la section fonctionnement et permet de budgéter les travaux de plantations et de réfection de chemins.

JLF souhaite rappeler qu'il a toujours été opposé à la création d'un budget annexe forêt, considérant que cette création affaiblit le budget général. Le maire rappelle les objectifs de cette création décidée en décembre 2015.

Jean-Luc Frécharde fait remarquer qu'"il ne faudrait pas inscrire la chasse en totalité dans le budget forêt car le prélèvement des 10% ONF se fera sur la totalité". Il déclare également que "si la forêt n'était pas exploitée (par l'ONF) la commune louerait plus cher la chasse". Il ajoute qu'il est contre la mise en place de rigoles en forêt car c'est coûteux et nécessite un entretien régulier et lourd, il estime que le profilage des chemins est une meilleure option.

Pour la location de la chasse, le maire rappelle ce qui s'est passé l'an dernier dans le VA pour les adjudications ; il doute que les chasses puissent être louées plus cher. Patrick Feil répond au sujet des profilages de chemins que c'est ce qui avait été fait l'an dernier sur les chemins de la Vaurière et qu'il faut tout refaire cette année, d'où cet essai de mise en place à cet endroit de rigoles. Il relativise le coût invoqué par JLF du fait que sont utilisées exclusivement des rigoles qui traînaient depuis des années aux services techniques ou, pire, en forêt et qui ont été réhabilitées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et décide sa mise en application

**Approuve** le budget Foret 2016

		Recettes	Dépenses	
Fonctionnement	265850		265850	
Investissement		21450		21450

### **INSCRIPTION DU PROJET DE RENOVATION DE L'EP AU DISPOSITIF DE SOUTIEN DE L'ETAT À L'INVESTISSEMENT LOCAL**

L'Alsace Centrale est retenue au titre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ; la rénovation de l'EP ( cfdélib 2015 32 du 21/09/2015) peut entrer dans ce cadre. Le CM lors de sa séance du 14 décembre a décidé d'inscrire à ce dispositif TEPCV ce projet d'un coût total estimé à 50000 HT pour un financement potentiel à hauteur de 80% soit 40000 euros par ce programme (cfdélib 2015 48)

Le projet a évolué vers l'utilisation de la technique "led" avec un coût estimé à 61700 HT

Par ailleurs l'état met en place un dispositif destiné à favoriser l'investissement des collectivités locales, doté de 500Meuros.

Il est donc proposé d'inscrire le projet de rénovation de l'EP à ce dispositif

Le financement du projet serait assuré de la façon suivante :

Cout TTC : 74040 euros

TEPCV : 26960 euros

Fds aide investissement : 22400

Autofinancement : 24680 euros

M. Jacques Gnaedig fait remarquer que l'éclairage led mis en démonstration était très fort et demande si les lampadaires vont être changés.

Le maire fait le même constat sur la puissance et annonce qu'elle sera diminuée. Pierre Leisy donne quelques détails et précise que si on utilise cette technologie, ce sont les têtes qui seront changées.

Jean-Luc Frécharde suggère de faire repeindre les candélabres qui en ont bien besoin.

Patrick Feil fait le même constat et annonce qu'une action sera mise en œuvre à ce sujet mais qu'on ne peut pas solutionner tous les problèmes en même temps.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de présenter le projet de rénovation de l'éclairage public au programme « Territoire à Energie positive pour la croissance verte » et au dispositif d'aide à l'investissement mis en place par l'état

DÉCIDE d'inscrire les montants correspondant au budget 2016 selon le plan de financement suivant :

Cout TTC : 74040 euros

TEPCV : 26960 euros

Dispositif soutien à l'investissement : 22400

Autofinancement : 24680 euros

CHARGE le maire de conduire le dossier et d'en informer régulièrement le conseil.

#### **INSCRIPTION DU PROJET DE SECURISATION DE LA COUR DE LA MATERNELLE AU PLAN REGIONAL DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT 2016**

Le grillage qui clôture la cour de la maternelle est dégradé ; sa faible hauteur incite à son franchissement (surtout hors heures ouvrables) par toutes sortes de personnes étrangères à l'école.

Les parents et les enseignants souhaitent sa réfection depuis quelques années. Cette opération devra s'effectuer pendant les vacances d'été 2016.

Le coût total estimé est de 7600 euros HT.

Le projet a été présenté (cf délib du 14/12/2016) au PIL 2016 des CTV du CD68. La commune n'étant pas une priorité du conseil départemental, celui-ci n'a pas retenu ce projet.

La région Grand Est met en place pour 2016 un plan de soutien à l'investissement pour les communes de moins de 2500 habitants. Il est donc proposé d'inscrire ce projet dans le cadre de ce nouveau plan.

Le financement serait assuré de la manière suivante :

Coût TTC : 9120 euros

Aide investissement Région : 1520 euros

Autofinancement : 7600 euros

JL Frécharde se déclare septique quant à la hauteur des clôtures et craint que cela ne ressemble à une « prison »

JP Hestin fait remarquer que les écoles de Chatenois ont mis en place ce système et invite à aller voir ce que cela donne in situ. De plus à Rombach, la clôture sera doublée d'une haie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE de présenter le projet de sécurisation de la cour de la maternelle au plan régional 2016 de soutien à l'investissement selon le plan de financement suivant :

Coût TTC : 9120 euros

Aide investissement Région : 1520 euros

Autofinancement : 7600 euros

#### **DEMANDE D'INSCRIPTION DES TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DU STATIONNEMENT AU DISPOSITIF RÉGIONAL DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL**



Le stationnement dans un village -rue comme Rombach pose des problèmes de fluidité de la circulation et de sécurité de cheminement des piétons. Ces problèmes sont concentrés autour de l'église, la mairie et l'école élémentaire d'une part et dans la rue du général de Gaulle d'autre part.

La réalisation d'un parking au fond de la "place des fêtes" et la création de places de stationnement à proximité de l'église, accompagnées d'une réglementation adaptée permettraient de pallier ces problèmes. En outre le stationnement des PL seraient facilité ainsi que le déchargement des plaquettes pour la chaufferie bois.

Le Maire propose au conseil d'inscrire ces travaux au dispositif régional de soutien à l'investissement local

Le montant TTC des travaux nécessaire est de 19200 euros (16000HT). Le dispositif "région" finance 20% des travaux HTLe financement de ces travaux serait assuré de la manière suivante :

Coût TTC : 19200 euros

Région : 3200 euros

Autofinancement : 16000 euros

JLF suggère que l'on fasse appel au dispositif "amendes de polices" pour le financement de l'opération. Le maire abonde dans ce sens.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** les travaux d'aménagement des places de parking pour un montant de 16000 euros HT soit 19200 euros TTC

**SOLLICITE** auprès de la Région Grand Est une subvention de 20% du montant HT des travaux soit 3200 euros

**ARRETE** les modalités de financement suivantes :

Autofinancement : 16000 euros

Subvention Région: 3200 euros

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Le Maire propose au conseil d'inscrire au dispositif DETR 2016, la mise en accessibilité de l'école maternelle Le montant TTC des travaux nécessaire est de 24000 euros (20000HT). Seuls les travaux extérieurs sont subventionnables. La subvention DETR peut aller jusqu'à 30%.

Le financement de ces travaux serait assuré de la manière suivante :

Coût TTC : 24000 euros

Travaux subventionnables : 9900 euros

DETR : 2970 euros

Autofinancement : 21030 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** la mise en accessibilité de l'école maternelle pour un montant de 20000 euros HT soit 24000 euros TTC

**SOLLICITE** auprès de l'état (DETR) une subvention de 30 % du montant HT des travaux soit 6000 euros

**ARRETE** les modalités de financement suivantes :

Autofinancement : 21030 euros

Subvention DETR : 2970 euros.

### **DEMANDE D'INSCRIPTION DES TRAVAUX ACCESSIBILITÉ MATERNELLE AU DISPOSITIF DE SOUTIEN DE L'ETAT À L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Le Maire propose au conseil d'inscrire au dispositif de soutien à l'investissement local (1ère enveloppe : 500Meuros), la mise en accessibilité de l'école maternelle Le montant TTC des travaux nécessaire est de 24000 euros (20000HT). La subvention peut aller jusqu'à

80% du montant HT

Le financement de ces travaux serait assuré de la manière suivante :

Coût TTC : 24000 euros

Etat (DAIL) : 16000 euros

Autofinancement : 6000 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** la mise en accessibilité de l'école maternelle pour un montant de 20000 euros HT soit 24000 euros TTC

**SOLLICITE** auprès de l'état une subvention de 80 % du montant HT des travaux soit 16000 euros

**ARRETE** les modalités de financement suivantes :

Autofinancement : 6000 euros

Subvention Etat (DSIL) : 16000 euros.

### **DEMANDE D'INSCRIPTION DES TRAVAUX ACCESSIBILITÉ ECOLE MATERNELLE AU DISPOSITIF DE SOUTIEN DE L'ETAT À L'INVESTISSEMENT LOCAL ET À LA DETR**

Le Maire propose au conseil d'inscrire la mise en accessibilité de l'école maternelle au dispositif de soutien à l'investissement local (DSIL 1ère enveloppe :500Meuros) et à la DETR (volet accessibilité) Le montant TTC des travaux nécessaire est de 24000 euros (20000HT). La subvention peut aller jusqu'à 80% du montant HT dans le cadre du DSIL et 30% du montant HT des travaux extérieurs (hors parking) pour la DETR.

Le financement de ces travaux serait assuré de la manière suivante :

Coût TTC : 24000 euros

Etat (DSIL) : 13030 euros

DETR : 2070 euros

Autofinancement : 8000 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** la mise en accessibilité de l'école maternelle pour un montant de 20000 euros HT soit 24000 euros TTC

**SOLLICITE** auprès de l'état :

- au titre de la DETR une subvention de 30% du montant HT des travaux d'accessibilité extérieure

- au titre du DSIL (1ère enveloppe) une subvention de 80 % du montant HT des autres travaux d'accessibilité

**ARRETE** les modalités de financement suivantes :

Autofinancement : 8000 euros

Subvention DETR : 2070 euros

Subvention Etat (DSIL) : 13030 euros.

### **APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DU VA**

L'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le président de chaque EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Le 16/07/2015 le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'une démarche permettant de fixer le cadre du Schéma de Mutualisation à mettre en œuvre sur la période 2015/2020. La Communauté de communes et les communaux membres se sont engagées dans l'élaboration du projet de mutualisation. Ce document comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Il est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres qui

disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.

L'objectif du schéma présenté est :

1) déterminer les secteurs d'activités de la Communauté et des communes pour lesquelles une mise en commun de moyen est jugée pertinente au regard de

- } la mise en œuvre optimum de la charte de territoire;
- } la qualité du service rendu aux usagers et administrés ;
- } des économies d'échelle susceptibles d'être réalisées ;
- } la meilleure utilisation et valorisation des compétences des agents;
- } la lisibilité de l'action publique locale

2) assurer une montée en expertise et professionnalisation des services, la continuité du service, la proximité avec les usagers,

3) maximiser la DGF par la majoration du CIF en privilégiant les impacts sur les Attributions de compensation,

4) s'adapter aux attentes individuelles et permettant une mutualisation entre la Communauté et une ou plusieurs ou toutes ses communes membres

Ainsi, la première étape du Schéma de Mutualisation est la formalisation des pistes de mutualisation. Dans cette perspective, et pour répondre aux objectifs énoncés ci-dessus, un axe principal a été retenu, celui de la mise en place de services communs dans les domaines suivants :

- la gestion des ressources humaines

- la comptabilité & finance

- l'achat public

- le Système d'Information Géographique

Ces pistes de mutualisation (détaillées dans les fiches actions ci-jointes) permettent d'identifier les actions à mettre en place. Complétées d'un calendrier ces actions constituent le point de départ du Schéma de Mutualisation qu'il conviendra de mettre en œuvre et d'enrichir durant toute la période 2015/2020.

Par la suite, la mise en œuvre du schéma devra donner lieu, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou du vote du budget, à une communication du président de l'EPCI à l'organe délibérant sur l'avancement du schéma.

Le 17/12/2015, le conseil communautaire du VA a approuvé à l'unanimité ce schéma de mutualisation.

Pierre Leisy est le premier élu référent pour la création d'un service commun (SIG).

Lors de sa dernière réunion, le CM de LPV a refusé ce schéma de mutualisation.

JP Hestin fait remarquer que pour l'instant, la volonté n'est pas unanime pour aller plus loin.

Les communes de SCAM et RLF, la CCVA, l'OTVA et la RIT s'engagent activement dans la création d'un service commun "compta/finances".

Il est demandé au conseil d'approuver ce schéma de mutualisation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le schéma de mutualisation 2015-2020 du Val d'Argent

**Confirme** sa volonté de travailler à la mise en place des 4 services communs envisagés par ce schéma

**Confirme** la désignation de Pierre Leisy en tant qu'élu référent pour la création du service commun SIG

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2015 CCVA**

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'EPCI doit être adressé à chaque maire des communes membres. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire.

Le rapport d'activité 2015 de la CCVA a été envoyé pour avis aux conseillers municipaux le 1 mars 2016.

Il n'a fait l'objet aucune remarque

Par ailleurs le conseil communautaire, après une présentation des activités de la CCVA en commission permanente, a pris acte de ce rapport d'activité lors de sa session du 24 mars. Bien que remarquable et de nature à promouvoir une image positive de notre territoire, ce document n'a malheureusement fait l'objet d'aucune mention dans la presse locale.

Le Conseil municipal :

**Prend acte** de la présentation du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Val d'Argent  
**Demande** à ce que ce rapport fasse l'objet de la plus large diffusion, interne et externe.

### **RÉMUNERATION DE L'AGENT COORDONATEUR DU RECENSEMENT**

Le maire rappelle qu'à l'occasion du recensement de la population de RLF, le conseil avait fixé lors de sa session du 14/12/2015, la rémunération de deux agents recenseurs.

Selon la réglementation en vigueur, un agent coordonnateur a été désigné mais il n'a pas été proposé au conseil d'en fixer la rémunération. Il s'avère que cette fonction a généré pour l'agent désigné des tâches exceptionnelles (préparation du recensement, coordination entre agents recenseurs, coordination avec services de l'Etat...) qui mériteraient d'être valorisées.

Le maire propose donc au conseil d'accorder une indemnité forfaitaire de 125 euros à l'agent coordonnateur.

JL Fréchard demande pourquoi pas plus : "c'est de l'argent de poche".

Ce montant est proposé au regard de ce qui s'est pratiqué à SCAM, au prorata de la population respective des deux villages.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

ATTRIBUE à l'agent coordonnateur du recensement 2016 une indemnité forfaitaire exceptionnelle de 125 euros

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

### **REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

**Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

**Considérant** les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

**Le Maire** propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Emet** à l'unanimité un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016,

**Demande** à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

### **ADHESION de la CCVV au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

**Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

**Le Maire** propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Emet** à l'unanimité un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé;

**Demande** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

## **DIVERS**

### Actus CCVA

Le maire explique que les attributions de compensation ont été votées en conseil communautaire, il regrette que pour l'instant il n'y ait aucune évolution sur le sujet. Il est pourtant crucial pour le bloc communal (rappel le bloc communal c'est l'ensemble des cinq collectivités, CCVA + 4 communes) et doit être travaillé par les élus dans le cadre du pacte financier et fiscal à mettre en place. Pour l'instant la municipalité de LPV ne souhaite pas qu'on aborde ce sujet et la réflexion est au point mort depuis plus d'un an.

### Projet culturel CCVA

Le maire annonce qu'une enquête sur les pratiques et les aspirations des habitants du VA en matière culturelle est lancée. Les habitants sont invités à y participer soit par internet soit lors de "micro trottoirs" organisés au cours du mois d'avril ( la sortie des supermarchés et sur le marché. Mme Engler se déclare septique sur le nombre de Rombéchants touchés par cette enquête. Le maire la rassure en promettant que tout est mis en œuvre pour qu'un maximum d'habitant du VA puisse s'exprimer au cours de cette enquête. Le maire informe l'assemblée de la double projection du film "Demain", les 21 et 23 avril à cinévallée. La séance du 21 sera suivi d'une discussion organisée par le SMICTOM .

Il informe également de la remise de la première étoile au concours national « Villes et Villages étoilés » 2015 qui aura lieu au Couarail le 13 avril suivi d'un pot.

Le maire remerciement vivement les bénévoles pour le nettoyage de printemps du samedi 9 avril, opération organisée en trois pôles : nettoyage des abords de la rivière, désherbage des allées du cimetière et des abords du monument aux morts, rafraîchissement des boiseries des chalets du camping ; sur ce dernier chantier, JLF conteste le bien fondé de cette action ; Sabine Abt lui précise que seules les huisseries , dans un état pitoyable, ont été "lasurées".

### Tour de table

Jean-Luc Fréchard fait remarquer que les porte-jardinières mis en place le long de la rivière sont très dangereux en cas de chute d'un riverain, surtout en hiver. Jean-Pierre Herment rajoute que ce n'est pas esthétique quand ils sont vides. Patrick Feil, tout en relativisant les risques, répond qu'il fera une étude pour trouver une solution.

Sabine Abt demande qui va s'occuper du camping, le maire répond que la décision sera prise en fonction des candidatures spontanées déjà déposées en mairie.

Le maire remercie l'assemblée et clôture la séance à 22h15.